

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-59

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

RENOUVELLEMENT DES  
CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET  
DE FINANCEMENT AVEC LA CAF  
DU RHONE POUR LES RELAIS  
ASSISTANTES MATERNELLES

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : I. MAINAND**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Caluire et Cuire est soutenue par la Caisse d'allocations Familiales (CAF) du Rhône dans le domaine de la petite enfance notamment au travers de la prestation de service. Cette aide au fonctionnement concerne notamment les Relais Assistantes Maternelles avec une Prestation de Service spécifique (PS RAM) versée directement aux gestionnaires d'équipements.

Pour Caluire et Cuire, elle représente une recette annuelle d'environ 75 000 euros pour les deux relais assistantes maternelles.

Ce dispositif fait l'objet de conventions d'objectifs et de financement conclues pour une période de 4 ans. La CAF du Rhône propose aujourd'hui à la Ville de renouveler ce partenariat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019. Ces deux nouvelles conventions intègrent notamment en annexe une charte de la laïcité qui réaffirme les valeurs que la CAF souhaite partager avec ses partenaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

les termes des conventions d'objectifs et de financement pour les deux relais assistantes maternelles avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône ci-annexées ;

**- AUTORISE**

leur signature par Monsieur le Député-Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET